



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2012**

DATE DE CONVOCATION

24 octobre 2012

DATE D’AFFICHAGE

24 octobre 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2012/38/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE TRENTE ET UN OCTOBRE Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS EXCUSES :

Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

14 NOV. 2012

ARRIVÉE

Transmis A.....

.../...

Délibération n° 38/2012/MT
Portant Election des représentants du Conseil Municipal
au Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Monsieur le Maire expose que, conformément au décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin secret et à la majorité absolue lors des deux premiers tours.

Par suite, Monsieur le Maire propose d'élire 4 délégués qui représenteront le conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Les quatre autres membres faisant partie des associations seront nommés ultérieurement par arrêté de Monsieur le Maire.

Au vu des explications ci-dessus énumérées, je vous demande par conséquent de bien vouloir :

✓ passer au vote afin d'élire les quatre membres délégués représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de M. le Maire concernant l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande.

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article unique : Selon le vote à bulletin secret, les personnes suivantes ont été désignées par le Conseil Municipal, membres du conseil d'administration du C.C.A.S. à la majorité absolue :

- Madame **Patricia BEAUNOL** ;
- Madame **Liliane DAUPHIN** ;
- Madame **Marcelline POPO** ;
- Monsieur **Vincent MAYEN**.

ADOPTÉE PAR DIX VOIX (10) CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 31 octobre 2012



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

